

2016_CT2_164

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification du programme de l'aménagement de l'entrée de ville Est du Tholonet sur la RD17

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire / Entrées de ville et voiries communautaires

■ Séance du 12 octobre 2016

03_3_01

■ Modification du programme de l'aménagement de l'entrée de ville Est du Tholonet sur la RD17

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

En 2014 la Communauté du Pays d'Aix a réalisé les études de faisabilité et établi le programme de l'opération d'entrée de ville Est du Tholonet sur la RD17 comme suit :

- adaptation et requalification de la chaussée ;
- modification du carrefour RD17/RD64e déviation d'une partie de la RD17) ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- mise en œuvre d'un arrêt de bus conforme ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces non imperméabilisés ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élevait à 1.200.000 € HT, soit 1.440.000 € TTC dont 1.320.000 € TTC de travaux.

Ce programme et son enveloppe financière ont été validés par délibération n°2015-B019 du Bureau communautaire du 29 janvier 2015.

La CPA a donné la possibilité aux communes qui le souhaitent, de recourir au transfert temporaire de sa maîtrise d'ouvrage. Ainsi, la Commune du Tholonet a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour que ce transfert soit effectué pour l'aménagement de l'entrée de ville Est sur la RD17 par courrier en date du 20 février 2015

La convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage a été notifiée le 21 septembre 2015, la commune du Tholonet assure donc aujourd'hui la totalité de la maîtrise d'ouvrage dans le respect des compétences de la Communauté du Pays d'Aix.

Modifications de Programme :

Le projet validé par la CPA (annexe 1) comprend une déviation de la RD17, dite « route Cézanne », sur environ 150 mètres permettant la création d'une placette piétonne et une meilleure giration des véhicules de grands gabarits type bus ou PL depuis la RD64 sur la RD17 en direction de la Sainte Victoire.

La route départementale n°17 étant classée monument historique au titre de la loi Malraux « Loi n° 62-903 du 4 août 1962 », le projet a été soumis au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône.

Ainsi, bien que les autorités compétentes aient globalement accepté le projet, le déplacement de la voie a été refusé tant par les services de l'État que par la Commission des Sites.

Aussi, la commune, maître d'ouvrage de l'opération, propose d'adapter le projet en conservant le programme initial et en supprimant la déviation de la route Cézanne comme indiqué sur le plan joint en annexe 2.

Le nouveau programme consiste donc à :

- adaptation et requalification de la chaussée ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- mise en œuvre d'un arrêt de bus conforme ;

- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces non imperméabilisés ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

Le montant estimatif de cette opération de 1 440 000 € TTC, études et travaux, reste inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2014-B351 du Bureau communautaire de la CPA du 25 septembre 2014 offrant la possibilité aux communes de recourir au transfert de maîtrise d'ouvrage pour leurs opérations d'entrées de ville ;
- La délibération n°2014-A240 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 32M€ ;
- La délibération n°2015-B019 du Bureau communautaire de la CPA du 29 janvier 2015 validant le programme de l'entrée de ville RD17 entrée Est sur la Commune du Tholonet pour un montant de 1 440 000€ TTC (études et travaux) ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission Aménagement de l'espace et mobilité du 20 septembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est adoptée la modification de programme de l'entrée de ville RD17 entrée Est sur la Commune du Tholonet comme présentée précédemment pour un coût global d'opération inchangé de 1.440.000 € TTC dont 1.320.000 € TTC de travaux ;

Article 2 :

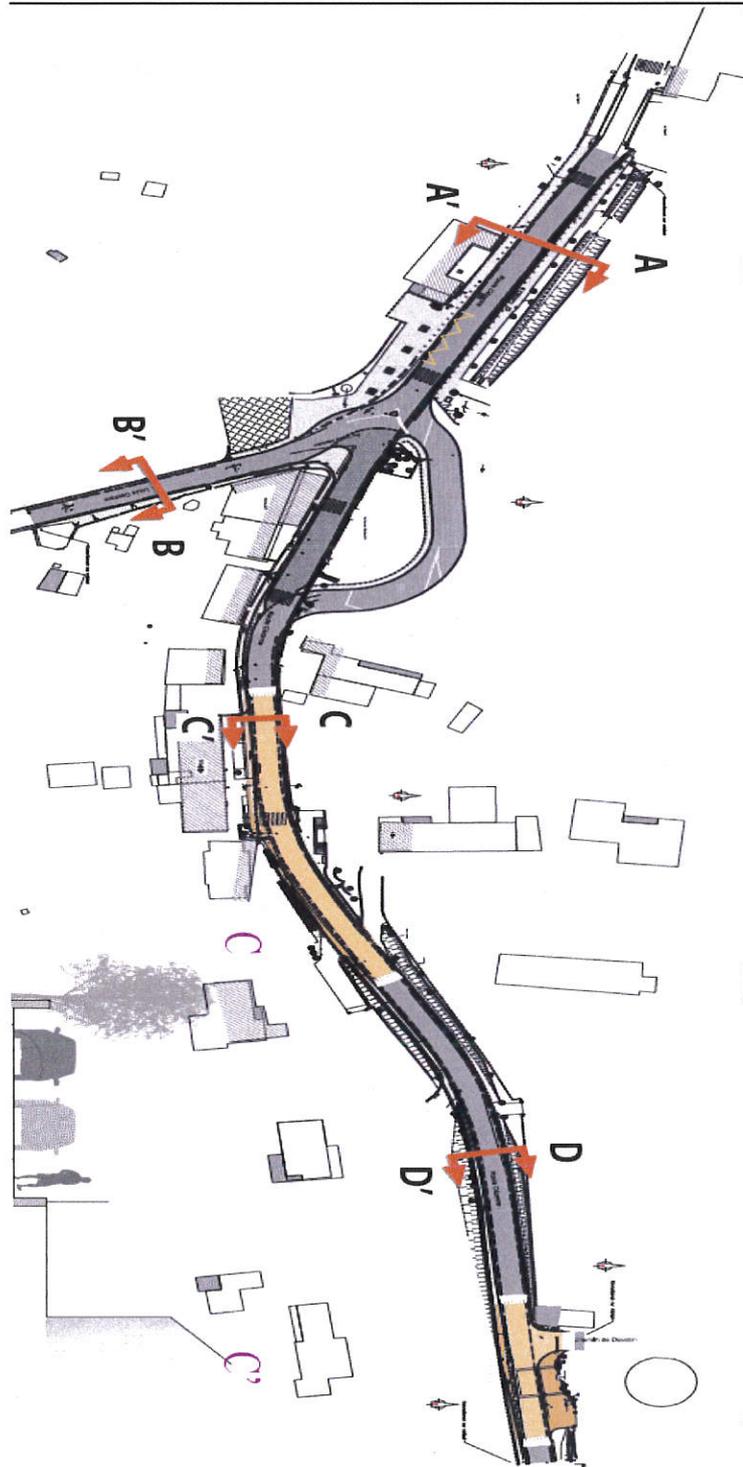
Madame le Président ou son représentant est autorisée à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;

Article 3 :

Les dépenses correspondantes sont prévues dans l'Autorisation de Programme 50 AP GLOBALE et les finances sont inscrites au Budget Principal de la Métropole fractionné, dans l'état spécial du Territoire 2, au service 5A.

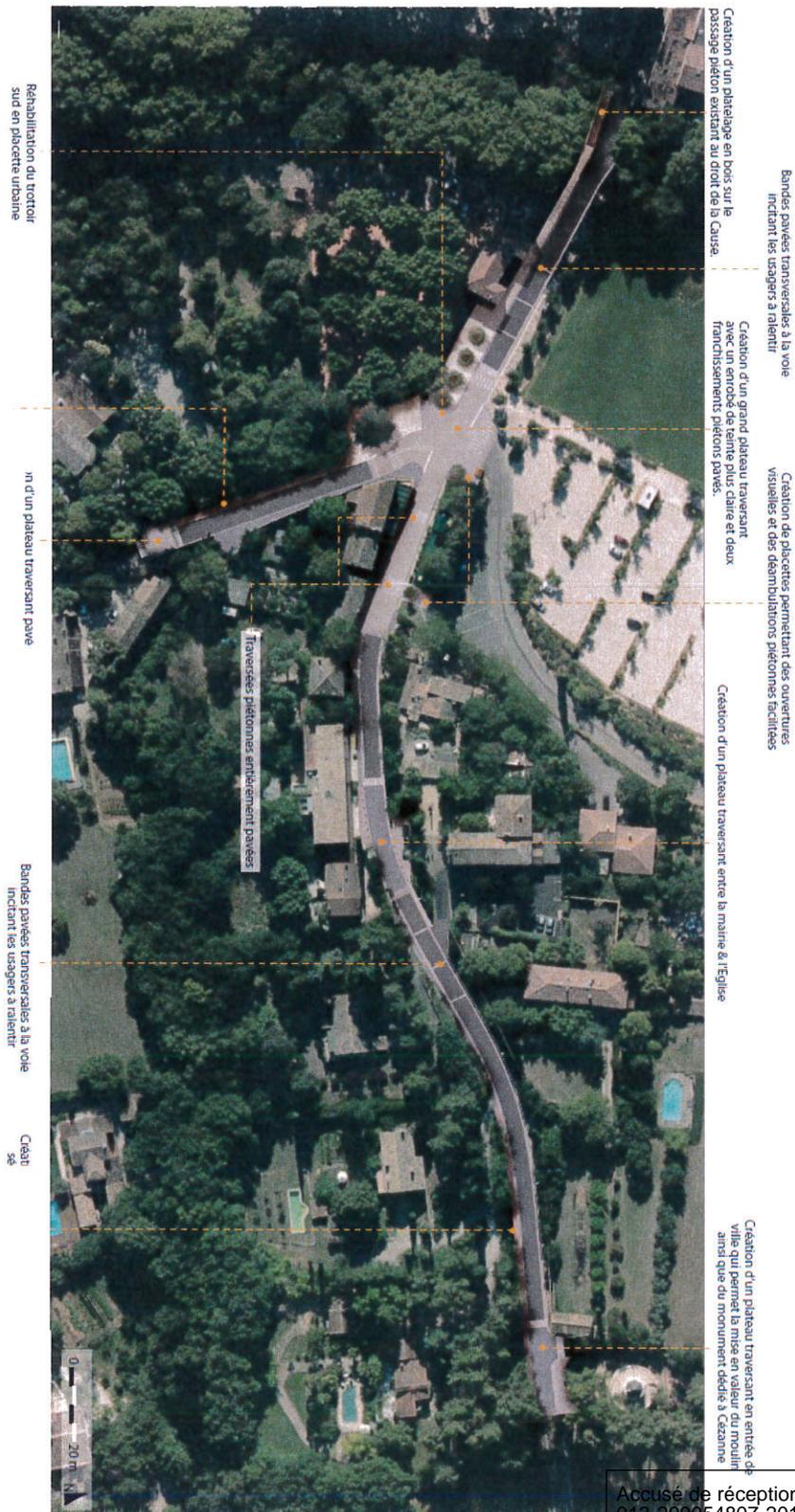
ANNEXE 1

PROJET DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ANNEXE 2
Projet
modificatif



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification du programme de l'aménagement de l'entrée de ville Est du Tholonet sur la RD17

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016